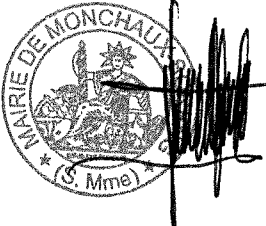


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/03/003

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026	L'an deux mil vingt-six Le vingt mars à 19H00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M QUENOT Jean-Claude, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Arnaud JACQUET, Jérémy DUCLOYER, Mmes Véronique PLANCHIN, FROIDURE Coralie, QUATRELIVRES Germaine, Maryse MELLIER, Céline LEFEBVRE, Mélanie VENDANGER, Elise LEJEUNE. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<i>Absent excusé :</i> M Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jérémy DUCLOYER). Mme Mélanie VENDANGER a été élue secrétaire.
OBJET : Election des adjoints - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT 	Sous la présidence de M QUENOT élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire. <u>Résultats du premier tour de scrutin :</u> Nombre de votants : 15. Nombre de suffrages exprimés : 13. Majorité absolue : 7. A obtenu : liste de M DUCROCQ Jacques : 13 voix ; Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés Mme PLANCHIN Véronique et M FLAMAND Didier figurant, dans l'ordre, sur la liste conduite par M DUCROCQ Jacques. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.